

Lausanne, le 2 novembre 2023

Communiqué de presse: pour une augmentation générale des salaires de 5%

Les trois organisations du personnel des services public et parapublic ont rencontré ce mercredi 1^{er} novembre une délégation du Conseil d'Etat au sujet des salaires 2024 et de l'indexation.

Les délégations des organisations du personnel ont rappelé la revendication d'une augmentation générale des salaires et des salaires socialisés de 5% incluant l'indexation à l'IPC, les 0,2% résultant de la mobilisation pour l'indexation 2023 et une compensation pour les pertes passées et pour faire face à l'augmentation réelle du coût de la vie, bien supérieure à celle du taux de référence que constitue l'IPC. Elles ont également rappelé que, depuis le redémarrage de l'inflation en décembre 2020, l'IPC a augmenté de 6,4%. Le conseil d'Etat n'a par ailleurs pas chiffré l'impact sur les rentes actuelles et futures, ni sur le salaire socialisé. Sur cette même période, le Conseil d'Etat n'a accordé que 1,4% d'indexation au 1^{er} janvier 2023. Il y a donc à la fois un énorme besoin de rattrapage salarial et une nécessité sociale en raison de l'augmentation réelle du coût de la vie, dont une grande part est ignorée dans le calcul de l'Indice des prix à la consommation (IPC), qui ne n'inclut notamment pas l'augmentation des primes d'assurance-maladie.

L'indexation à l'IPC n'est pas garantie!

L'IPC d'octobre (qui fait référence pour la LPers) n'étant pas connu au moment de cette première rencontre, le Conseil d'Etat n'a fait que confirmer ce qui apparaît dans son projet de budget: un montant de 109 millions pour l'indexation. Ce montant ne couvre pas une progression de l'IPC de 1,6% or c'est bien ce montant de 1,6%, correspondant à la période août 2022-août 2023 que le conseil d'état prétendait honorer, à l'occasion de l'établissement du budget.

Le Conseil d'Etat a souligné que les 109 millions ne représentaient pas une décision sur l'indexation et que sa position, en tenant compte de la hausse de l'IPC d'octobre 2022 à octobre 2023, serait communiquée lors de la prochaine rencontre du 13 novembre.

En réponse à la revendication de 5%, transmise au Conseil d'Etat depuis début octobre, celui-ci a aussi répété à plusieurs reprises que le cadre légal lui permettait d'octroyer l'IPC ou moins, mais pas plus. Les organisations contestent cette interprétation puisque la LPers donne toute compétence au Conseil d'Etat en matière de politique salariale. La délégation du Conseil d'Etat a par contre confirmé que les 0,2% d'augmentation générale des grilles salariales, obtenus par la mobilisation des salarié·e·s, seraient bien octroyés au 1^{er} janvier 2024, indépendamment de l'indexation qui sera décidée par le Conseil d'Etat. Les décisions du Grand Conseil à l'occasion du débat budgétaire peuvent par ailleurs mettre en question certaines positions et demandes du Conseil d'Etat. Il y a donc des risques de dégradations des éventuelles mesures du gouvernement cantonal matière d'indexation.

Une manifestation le 21 novembre pour défendre nos revendications

À ce stade, le Conseil d'Etat n'a donc pris aucun engagement : il n'est même pas en mesure de garantir l'indexation des salaires à la hauteur de l'IPC d'octobre sur la base de la LPers. Nous sommes ainsi bien loin d'une augmentation générale des salaires à 5%. Notre lutte est donc plus que jamais légitime et nécessaire. C'est pourquoi les trois organisations du personnel appellent l'ensemble des salarié·e·s des services public et parapublic du canton à une large manifestation le mardi 21 novembre prochain en fin de journée à Lausanne (les informations précises suivront dans les prochains jours).

FSF : Céline Misiego, 078 709 66 25

SUD : Aristides Pedraza, 079 433 08 12

SSP : David Gygax, 076 565 25 10